

**Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé  
Section “sécurité sociale”**

CSSSS/15/183

**AVIS N° 15/48 DU 3 NOVEMBRE 2015 RELATIF À LA DEMANDE DU FONDS DES MALADIES PROFESSIONNELLES CONCERNANT LA CANDIDATURE DE MONSIEUR RENAUD PERSOONS AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ**

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l’institution et à l’organisation d’une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l’arrêté royal du 12 août 1993 *relatif à l’organisation de la sécurité de l’information dans les institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande du Fonds des maladies professionnelles;

Vu le rapport d’auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale du 1<sup>er</sup> octobre 2015;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

**A. OBJET DE LA DEMANDE**

1. Le Fonds des maladies professionnelles soumet la candidature de monsieur Renaud Persoons aux fonctions de conseiller en sécurité à l’avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

## **B. EXAMEN DE LA DEMANDE**

- 2.1.** Il ressort du curriculum vitæ du candidat, joint à la demande, qu'il a de bonnes connaissances en informatique. Il a des connaissances limitées en sécurité de l'information et de la législation en vigueur.
- 2.2.** Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il ne fait pas partie de l'organisation et il fait directement rapport à l'administrateur général adjoint.

Le rapport d'auditorat précise qu'il consacrera 19 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

### **la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**

rend un avis favorable à condition que le candidat suive une formation en sécurité de l'information et concernant les lois et règlements en vigueur organisée par l'association sans but lucratif Smals ou une formation similaire.

Yves ROGER  
Président

Le siège du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).
--